



## NOTE CIRCULAIRE

N° AAC/100/DG/TMJ/KMF/001/2020

### **A L'ATTENTION DES TOUS LES COMMANDANTS D'AEROPORTS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Concerne : **Report de l'application de la Note Circulaire du 07 Novembre 2019  
référéncée N°AAC/100/DG/TMJ/KMF/016/19**

1. L'Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique Congo porte à la connaissance des Commandants d'aéroports ouverts à la circulation aérienne publique en République Démocratique du Congo, que l'application de la Note Circulaire référéncée en sus portant publication de la liste des opérateurs aériens certifiés, est renvoyée au **1<sup>er</sup> Mai 2020** après actualisation de cette liste.
2. La Direction de la Régie des Voies Aériennes (RVA) est appelée à donner son concours pour la stricte observance de la présente Note.

Fait à Kinshasa, le **31 JAN 2020**

**Le Directeur Général**  
**TSHIUMBA MPUNGA Jean**